

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE MARDI 13 OCTOBRE 2015 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Gino Villeneuve.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUMISSIONS – BENNE BASCULANTE ISOLÉE POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE (NORME 2015-071) **487-24-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante isolée pour le transport d'asphalte, les soumissions suivantes ont été reçues le 24 septembre 2015 :

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Atelier Rosario Tremblay inc. - Saint-Bruno	53 955,21 \$
Suspension Turcotte inc. – Alma	58 637,25 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le coordonateur à la mécanique, la menuiserie et la surveillance de chantier concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante isolée pour le transport d'asphalte à la firme « Atelier Rosario Tremblay inc. » de Saint-Bruno, pour un montant de 53 955,21 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les revenus provenant de la vente aux enchères d'équipements roulants."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – ENTRETIEN MÉNAGER DU 2^E ÉTAGE DU GARAGE MUNICIPAL (NORME 2015-100) – REJET **488-24-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager du 2^e étage du garage municipal, les soumissions suivantes ont été reçues le 26 août 2015 :

SOUSSIONNAIRES	Prix 12 mois (taxes en sus)
Nettoyeur du Lac inc. – L'Ascension	19 500 \$
9236-4546 Québec inc. – Alma	22 880 \$
Chaîne de travail adapté CTA inc. – Alma	25 560 \$
Monsieur Tout Net 2005 inc. – Alma	25 740 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le coordonnateur à la mécanique, la menuiserie et la surveillance de chantier concernant la conformité des soumissions reçues et la recommandation de toutes les rejeter pour effectuer les travaux en régie, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine pour la période hivernale, et ce, afin de réduire de 50 % les coûts;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"de rejeter toutes les soumissions reçues et d'effectuer les travaux en régie, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine pour la période hivernale seulement."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE PAUL-TREMBLAY (NORME 2015-120) **489-24-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de l'édifice Paul-Tremblay, la soumission suivante a été reçue le 8 octobre 2015 :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses
Toitures Gilles Veilleux Itée – Dolbeau-Mistassini	33 112,80 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le chargé de projet en développement durable et génie et le directeur du Service des loisirs et de la culture concernant la conformité de la soumission reçue et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'édifice Paul-Tremblay, à la firme « Toitures Gilles Veilleux Itée » de Dolbeau-Mistassini, pour un coût total de 33 112,80 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisations #015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS (NORME 2015-125) **490-24-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique pour la construction d'un Centre Multisports, les soumissions suivantes ont été reçues le 8 octobre 2015 :

Soumissionnaires	Prix – taxes incluses
GHD Consultants limitée – Alma	17 851,83 \$
Englobe inc. – Chicoutimi	21 989,20 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le chargé de projet en développement durable et génie et le directeur du Service des loisirs et de la culture concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour une étude géotechnique pour la construction d'un Centre Multisports, à la firme « GHD Consultants limitée » d'Alma, pour un montant de 17 851,83 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

cette somme étant prise à même le projet d'immobilisations #027."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE PARTIELLE DE CHANTIER – CENTRE MULTISPORTS (NORME 2015-108) **491-24-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle de chantier pour la construction d'un Centre Multisports annexé au Centre Mario-Tremblay, les propositions des firmes Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes inc. et Éric Painchaud, architecte et associés inc., ont été reçues le 7 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les documents de chaque proposition ont été soumis à l'analyse d'un comité d'évaluation formé de trois (3) fonctionnaires, selon la grille de pondération établie par la résolution 369-18-2015, adoptée lors de la séance du 6 juillet 2015, avec ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le prix si le soumissionnaire obtenait au moins 70 points en vertu de cette grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises ont obtenu les pointages suivants :

	POINTAGE	
	Anicet Tremblay et Serge Harvey	Éric Painchaud et associés
POINTAGE TOTAL: Selon la grille de pondération établie par la résolution 369-18-2015	86	87
PRIX: enveloppes ouvertes en présence des 3 membres du comité le 8 octobre 2015 au garage municipal	250 645,50 \$ taxes incluses	300 659,63 \$ taxes incluses
POINTAGE FINAL: <u>(pointage + 50) X 10000</u> Prix de la soumission	<u>(86+50) X 10000</u> 250 645,50 \$	<u>(87+50) X 10000</u> 300 659,63 \$
SOUSSIONNAIRE RETENU: celui ayant le pointage le plus élevé	5,42	4,56

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le comité d'évaluation concernant la conformité des soumissions reçues et le choix du soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la soumission conforme reçue ayant le plus haut pointage et de confier le mandat pour les services en architecture requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle de chantier pour la construction d'un Centre Multisports annexé au Centre Mario-Tremblay, à la firme Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes, pour des honoraires de 250 645,50 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisations #027."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE –
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE PARTIELLE
DE CHANTIER – CENTRE MULTISPORTS (NORME 2015-109)

492-24-2015

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle de chantier pour la construction d'un Centre Multisports annexé au Centre Mario-Tremblay, les propositions des firmes Cégertec WorleyParsons inc., Roche Limitée, WSP et Tétra Tech QB inc. ont été reçues le 7 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les documents de chaque proposition ont été soumis à l'analyse d'un comité d'évaluation formé de trois (3) fonctionnaires selon la grille de pondération établie par la résolution 369-18-2015, adoptée lors de la séance du 6 juillet 2015, avec ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le prix si le soumissionnaire obtenait au moins 70 points en vertu de cette grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises ont obtenu les pointages suivants :

	POINTAGE			
	WSP	Roche Itée	Tétra Tech. QE Inc.	Cégyptec WorleyParsons inc.
POINTAGE TOTAL: Selon la grille de pondération établie par la résolution 369-18-2015	84	85	80	88
PRIX: enveloppes ouvertes en présence des 3 membres du comité le 8 octobre 2015 au garage municipal	459 210,00 \$ taxes incluses	481 653,27 \$ taxes incluses	538 301,45 \$ taxes incluses	453 087,29 \$ taxes incluses
POINTAGE FINAL: <u>(pointage + 50) X 10000</u>	<u>(84+50) X 10000</u> 459 210,00 \$	<u>(85+50) X 10000</u> 481 653,27 \$	<u>(80+50) X 10000</u> 538 301,45 \$	<u>(88+50) X 10000</u> 453 087,29 \$
Prix de la soumission				
SOUSSIONNAIRE RETENU: celui ayant le pointage le plus élevé	2,92	2,80	2,42	3,05

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le comité d'évaluation concernant la conformité des soumissions reçues et le choix du soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"de considérer la soumission conforme reçue ayant le plus haut pointage et de confier le mandat pour les services d'ingénieurs requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle de chantier pour la construction d'un Centre multisports annexé au Centre Mario-Tremblay, à la firme Cégyptec WorleyParsons inc., pour des honoraires de 453 087,29 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation #027."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 264-2015 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS ANNEXÉ AU CENTRE MARIO-TREMBLAY, AU COÛT DE 11 653 000 \$ INCLUANT LES DÉPENSES CONTINGENTES, ET AUTORISER UN EMPRUNT JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT DE 11 653 000 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT

493-24-2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 264-2015 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 264-2015 ayant pour objet de décréter les travaux de construction d'un Centre Multisports annexé au Centre Mario-Tremblay, au coût de 11 653 000 \$ incluant les dépenses contingentes, et autoriser un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 11 653 000 \$ pour en acquitter le coût."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

494-24-2015

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.



greffier



maire